



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2024-076

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024, le conseil de la Municipalité de Newport a adopté le **Règlement numéro 2024-076 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats abrogeant et remplaçant le Règlement 2006-02.**

Le présent règlement prévoit les règles pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité.

Une copie du règlement est disponible aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal et sur le site web de la municipalité : <https://www.municipalitenewport.com/>

Donné à NEWPORT, ce 7<sup>e</sup> jour de mai 2024

Hélène Dumais  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Hélène Dumais, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, le 7<sup>e</sup> jour de mai 2024.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE SEPTIÈME (7) JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024).

Hélène Dumais, directrice générale et secrétaire-trésorière